

État de traitement des membres du personnel de direction pour l'année 2010-2011

L'Université de Montréal, comme tous les établissements d'enseignement de niveau universitaire, transmet annuellement au ministre responsable de l'enseignement supérieur un état de traitement des membres de son personnel de direction, selon les prescriptions de la [*Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*](#) (L.R.Q., c. E-14.1). Cet état de traitement est ensuite déposé à l'Assemblée nationale.

L'état de traitement présente séparément le traitement des membres du personnel de direction supérieure et celui des autres membres du personnel de direction. Les renseignements qu'il contient sont présentés selon les exigences des articles 4.4 et 4.5 de la Loi.

L'état de traitement pour l'année 2010-2011 a été approuvé par le Conseil de l'Université et est disponible ci-dessous.

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil de
l'Université de Montréal

Rapport sur l'état du traitement

Nous avons effectué l'audit de la valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt pour les membres du personnel de la direction supérieure et pour les autres catégories de personnel de la direction incluses dans l'état du traitement ci-joint de l'Université de Montréal pour l'exercice terminé le 30 avril 2011, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives (appelés collectivement l'« état du traitement »). L'état du traitement a été préparé par la direction sur la base des dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat de vérification externe de l'état du traitement 2010-2011*.

Responsabilité de la direction pour l'état du traitement

La direction est responsable de la préparation de l'état du traitement conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat de vérification externe de l'état du traitement 2010-2011*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état du traitement exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'état du traitement, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que l'état du traitement ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans l'état du traitement. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que l'état du traitement comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation de l'état du traitement afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble de l'état du traitement.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, l'état du traitement a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat de vérification externe de l'état du traitement 2010-2011*.

Référentiel comptable et restrictions quant à l'utilisation

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note complémentaire à l'état du traitement, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Cet état du traitement a été préparé dans le but d'aider l'Université de Montréal à répondre aux exigences de l'article 4.2 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*. En conséquence, il est possible que l'état du traitement ne puisse se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux membres du conseil d'administration de l'Université de Montréal et au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties que celles-ci.

Sanson Béland / Deloitte & Touche p.e.n.c.r.l.¹

Le 30 janvier 2012

¹Comptable agréé auditeur permis n° 20238



NOM DE L'UNIVERSITÉ: Université de Montréal

NUMÉRO DE L'UNIVERSITÉ : 976 000

**ÉTAT DE TRAITEMENT
2010-2011**

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DATE :

9 février 2012

ADMINISTRATEUR :

Alain Chénier

État du traitement

Établissement : Université de Montréal
Année financière : 2010-2011

Page 1 de 3

Personnel de direction supérieure	Valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)						
	Nom et fonction	Salaires de Base ⁽¹⁾	Autres éléments	Droits d'indemnités de départ exercés ⁽²⁾	Fondations ou personnes morales	Tc Nombre de mois	Tc % du temps
BRETON, Guy, Recteur	365 000 \$	6 460 \$				11,0	
DAVID, Hélène, Vice-rectrice Aff. Académiques et rect. sup.	237 398 \$	4 589 \$				11,0	
BOISVERT, Anne-Marie, Vice-rectrice ress. humaine et Planification	215 000 \$	3 357 \$				11,0	
HUBERT, Joseph, Vice-recteur rech. et relations internationales	227 981 \$	2 629 \$				11,0	
BÉLIVEAU, Louise, Vice-Rectrice aff. étud. & dev. Dur.	205 183 \$	3 843 \$				11,0	
TADDEO, Donat, Vice-recteur, Développement & relations diplômés	225 000 \$	4 070 \$				11,0	
FILTEAU, Eric, Vice-recteur finances et infrastructures	205 183 \$	3 137 \$				11,0	
CHABOT, Alexandre, Secrétaire général	157 172 \$	4 634 \$				11,0	
LALANDE, Raymond, Vice-recteur adj. comp. Laval & Admin. fc. doyen FEP	189 004 \$						
BLONDIN, Jean-Pierre, Vice-recteur adjoint et premier cycle	180 000 \$	1 511 \$				6,0	
BROCHU, Serge, Vice-recteur adjoint relations internationales	171 090 \$	1 198 \$				11,0	
CHOUINARD, Roch, Vice-recteur adjoint Étud. supérieurs	171 090 \$	1 280 \$				8,0	
ROCOQUET, Ghislaine, Vice-rectrice adjointe, système et technologie ⁽⁴⁾	183 140 \$	17 309 \$				11,0	
TRUDEAU, Gilles, Doyen - Droit	183 420 \$	2 985 \$				7,7	
POIRIER, Louise, Doyenne - Sciences de l'éducation	145 000 \$	1 223 \$				11,0	
ROULEAU, Jean-Lucien, Doyen - Médecine	311 489 \$	2 107 \$				6,0	
LALANDE, Raymond, Adm. exerçant les fct. Doyen - Médecine ⁽³⁾	277 981 \$	2 510 \$				5,0	
BOISMENU, Gérard, Doyen - Arts et Sciences	221 995 \$	2 107 \$				11,0	
GRESSET, Jacques, Directeur - École d'optométrie	134 997 \$	3 623 \$				11,0	
BLANCHETTE, Christian, Doyen - Éducation permanente	170 000 \$	12 \$				0,4	
PRINCE, François, Directeur - Kinésiologie	136 489 \$	1 380 \$				11,0	
LAVIGNE, Gilles, Doyen - Médecine dentaire	194 000 \$	2 195 \$				11,0	
CARRIER, Michel, Adm. exerçant les fct. Doyen - Médecine vétérinaire	179 375 \$	2 112 \$				11,0	
MOREAU, Pierre, Doyen - Pharmacie	149 416 \$	631 \$				11,0	
BRETON, Jean-Claude, Doyen - Théologie	134 187 \$	658 \$				11,0	
DE PAOLI, Giovanni, Doyen - Aménagement	155 028 \$	1 525 \$				11,0	
Caton, Sylvain, Doyen - Musique	145 000 \$	1 994 \$				11,0	
GIRARD, Françoise, Doyenne - Sciences infirmières ⁽⁵⁾	183 659 \$	37 107 \$				11,0	

⁽¹⁾ La valeur pécuniaire des droits d'indemnité de départ détenus et non-exercés pendant l'année 2010-2011 apparaît en note complémentaire à l'état du traitement.

⁽²⁾ Le salaire de base inclut, lorsqu'il y a lieu, les primes individuelles et de direction ajoutées au salaire de base des professeurs nommés officiers généraux ou facultaires de l'Université de Montréal. Le salaire de base est le salaire annuel qui prévalait au 30 avril 2011.

⁽³⁾ Raymond Lalande a cumulé les fonctions de vice-recteur adjoint et d'administrateur exerçant les fonctions de doyen à la FEP durant la période du 01-06-2010 au 30-11-2010; il a été administrateur exerçant la fonction de doyen auprès de la faculté de Médecine durant la période du 01-12-2010 au 30-04-2011

⁽⁴⁾ Le poste "Autres éléments de rémunération" inclut un montant de 14 741 \$ versé au départ pour la valeur des vacances gagnées et non utilisées au moment du départ le 21-01-2011

⁽⁵⁾ Le poste "Autres éléments de rémunération" inclut un montant de 35 000 \$ à titre de forfaitaire non assujéti au R.R.U.M.

État du traitement

Établissement : Université de Montréal
Année financière: 2010-2011

Page 2 de 3

Autres catégories de personnel de direction		Valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)		
Catégorie de personnel	Effectif total ^(*) de la catégorie	Étendue du traitement	Salaires de base	Autres éléments de traitement
Personnel de direction des composantes de l'établissement ^(*)	95,70	Le plus élevé	205 304 \$	12 397 \$
		Moyenne	145 858 \$	1 930 \$
		Le moins élevé	97 796 \$	89 \$
Personnel de direction des services	202,86	Le plus élevé	244 823 \$	100 301 \$
		Moyenne	97 232 \$	3 808 \$
		Le moins élevé	50 092 \$	87 \$
Personnel de gérance des emplois de soutien	118,36	Le plus élevé	104 311 \$	23 892 \$
		Moyenne	70 802 \$	2 122 \$
		Le moins élevé	44 095 \$	28 \$

^(*) Excluant le doyen ou le personnel de rang équivalent.

^(**) En équivalence temps complet, le calcul de la moyenne implique une référence au traitement versé.

1. Note complémentaire

L'état du traitement a été préparé conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat de vérification externe de l'état du traitement 2010-2011*, présentant les définitions des composantes du traitement, soit le salaire de base, les autres éléments du traitement, les indemnités de départ, les sommes d'argent et les avantages directs ou indirects reçus d'une fondation ou d'une personne morale qui sollicite du public le versement de dons pour le soutien financier de l'établissement et, finalement, les frais remboursés et les allocations devant être exclus.

Extrait du procès-verbal de la 581^e séance
du Conseil de l'Université de Montréal,
tenue le 30 janvier 2012 à 16 h, à la salle
M-425 du pavillon Roger-Gaudry

CU-581-5.3 ÉTAT DE TRAITEMENT DES OFFICIERS 2010-2011 (LOI 95)

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

le Conseil de l'Université approuve l'état de traitement de la Loi
95 pour l'année fiscale 2010-2011, conformément au document **A-
2/581^e/479.1** déposé aux archives.

Le secrétaire général,



Alexandre Chabot

Certifié conforme à
l'original, ce 30^e jour
du mois de janvier 2012